



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Bourgogne-Franche-Comté**

Affaire suivie par : Malika LACHAMBRE
Service Prévention des Risques
Département risques naturels et ouvrages hydrauliques
Tél : 03 39 59 64 74
Courriel : malika.lachambre@developpement-durable.gouv.fr

Dijon, le **16 JUIN 2025**

Madame, Monsieur,

La région a été marquée ces dernières années par plusieurs épisodes importants d'inondations. Ces événements récurrents, dus à des débordements de cours d'eau ou des épisodes de ruissellement, rappellent les effets significatifs que présentent les inondations pour un territoire.

1 habitant sur 3 en région est concerné par le risque inondation et la Caisse Centrale de Réassurance estime le coût moyen annuel des inondations sur les biens assurés à près de 27 millions d'euros par an.

Les collectivités locales sont des acteurs centraux de la gestion du risque à l'échelle de leur territoire, aussi bien pour les mesures de prévention (aménagement, sensibilisation de la population), que pour la gestion des événements eux-mêmes (gestion de la crise et du retour à la normale). Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations » attribuée au bloc communal, vient à l'appui de ce rôle majeur.

Afin de faciliter la mise en œuvre de cette compétence, de favoriser les échanges et partages d'expériences entre collectivités, un réseau régional dédié aux acteurs de la gestion du risque inondation est en place depuis 2017.

J'ai le plaisir de vous convier au séminaire 2025 :

« La prévention des inondations : une journée pour les acteurs des territoires ».

le mardi 30 septembre 2025 de 9h30 à 17 h,

Salle Luc Schréder, rue Albert Camus, à Châtillon-sur-Seine en Côte d'Or (21 400)

La matinée sera consacrée à deux conférences-débats :

- la première sur le **rôle des élus lors de la gestion d'une crise inondation : comment s'y préparer ? quel rôle au moment de la crise ? comment gérer le post-crise ?** ; la préfecture de la Côte d'Or rappellera les obligations réglementaires et les outils d'accompagnement existants, puis plusieurs intervenants témoigneront de leur retour d'expérience en la matière, dont la ville de Tonnerre, l'Institut des Risques Majeurs (IRMa) et Troyes Champagne Métropole ;

- la seconde sur la **thématique particulière du ruissellement**, à travers les expériences de l'Entente Oise-Aisne, l'Établissement Public Territorial de Bassin Saône et Doubs et la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Des **stands** dédiés à la prévention des inondations sous tous ses axes (prévision, gestion de crise, prévention, culture du risque, etc), portés par des collectivités, des opérateurs et les services de l'État, seront accessibles en visite libre durant la pause méridienne, jusqu'en début d'après-midi.

L'après-midi sera proposée la **visite du site de restauration d'une zone d'expansion de crue au cœur de Châtillon-sur-Seine**, portée par l'EPAGE SEQUANA ; ce projet vise à restaurer les fonctionnalités hydromorphologiques de la Seine et à valoriser écologiquement, paysagèrement et pédagogiquement le site.

Il sera également proposé un **atelier de mise en situation de gestion de crise**, animé par l'Institut des Risques Majeurs ; les participants à l'atelier devront faire face à un événement fictif majeur de sécurité civile et prendre des décisions en temps réel pour assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Pour la bonne préparation de cette journée, l'**inscription** au séminaire est obligatoire **avant le 15 juillet**, via le formulaire disponible sur l'Observatoire Régional du Risque Inondation, de la Sécheresse et du Karst (ORISK : <https://orisk-bfc.fr/Seminaire-du-30-septembre-2025>).

Au regard de ce risque majeur pour notre région, je vous invite à participer à cette journée, accompagné si vous le souhaitez de vos collaborateurs techniques.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet de Bourgogne-Franche-Comté



Paul MOURIER